

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) observe que les Maladies non transmissibles deviendront la cause la plus courante de mortalité d'ici 2030. En Polynésie française, les études montrent que 70% des adultes sont en surpoids^{1,2} (dont 40% au stade de l'obésité), 36% des enfants de 7 à 9 ans également (dont 16% au stade de l'obésité)³. La Polynésie française se classe ainsi parmi les pays les plus touchés au monde⁴. A cela s'ajoute le développement de pathologies associées, parmi lesquelles les maladies cardiovasculaires, l'hypertension artérielle, le diabète, certains cancers.

Lutter contre l'apparition et le développement de ces pathologies chroniques revient à endiguer certains de leurs facteurs de risque parmi lesquels la sédentarité et l'inactivité physique. Directement liés au mode de vie que nous adoptons. L'étude STEPwise de 2010⁵ révèle que près de 50 % de la population adulte ne fait pas d'activité de loisirs, 40 % ne fait aucune activité physique pour se déplacer et 32 % ne réalise aucune activité physique dans le cadre du travail.

Depuis de nombreuses années, en s'appuyant sur les résultats obtenus dans les domaines de la promotion de la santé, la prévention des maladies chroniques, le traitement des maladies dites de civilisation ou encore la prévention tertiaire et l'économie de la santé, **l'OMS reconnaît qu'une pratique régulière d'activité physique et sportive agit favorablement sur les différents aspects de la santé.**

En s'appuyant sur ces recommandations et portée par le réseau Maita'i sport-santé, une expérience pilote a été menée de novembre 2017 à juin 2018 et a démontré l'intérêt de la mise en place au sein du parcours de soins du patient, d'une prise en charge sportive qui, sous couvert médical, soit à la fois individualisée, régulière, raisonnée, progressive mais aussi et surtout adaptée.

Fort de ces résultats jugés probants et d'un volontarisme politique de réduction des dépenses publiques de santé inhérentes aux pathologies liées au mode de vie, la mise en place d'un environnement favorable à de telles pratiques représente un enjeu de santé publique majeur qu'il convient de porter à l'attention du plus grand nombre.

Nous nous proposons de commencer le déploiement par la mise en place des activités physiques adaptées à travers 1/ la promotion de leur prescription et 2/ leur déploiement.

Rédigé comme une déclinaison des axes stratégiques du schéma de prévention et de promotion de la santé 2018-2022 et au regard de la feuille de route gouvernementale 2018-2023, ce document présente à la fois le schéma directeur et le programme d'actions polynésien sur le développement de l'activité physique adaptée (APA). Il permettra de clarifier les mesures à mener par tous les acteurs afin de garantir une prise en charge de qualité, de favoriser la promotion de la prescription ainsi que le déploiement de l'APA comme outil thérapeutique non médicamenteux de lutte contre les maladies liées au mode de vie. Outre la création d'un langage commun au travers de la définition d'un cadre réglementaire, ces actions viseront à induire un changement durable des comportements bénéfique à l'amélioration de la santé de la population.

¹ Enquête sur les maladies non transmissibles en Polynésie française, septembre-novembre 1995 Papeete - Direction de la santé - bulletin d'informations sanitaires, épidémiologiques et statistiques 1997, n° 4.

² Enquête santé 2010 en Polynésie française. Surveillance des facteurs de risques des maladies non transmissibles. Direction de la santé de Polynésie française. Organisation Mondiale de la santé.

³ Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants scolarisés de 7 à 9 ans en Polynésie française 2014. Direction de la santé de Polynésie française. 2015.

⁴ NCD Risk Factor Collaboration., 2016.

⁵ OMS, Enquête Santé STEP en Polynésie française, Surveillance des facteurs de risque des maladies non transmissibles, 2010.